

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM1 : Année universitaire 2022-2023

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM1 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris pour l'année universitaire 2022-2023, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité, les étudiants admis par transfert (Outre-mer, transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM1 en 2021-2022 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. L'année de DFASM1 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la première année. La réforme du 2^{ème} cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

Organisation de la formation théorique

L'apprentissage théorique en DFASM1 comprend 3 types d'enseignement :

- des Unités d'Enseignement (UE) regroupées au sein de 3 pôles trimestrialisés
- des UE hors pôles annualisées, incluant une UE transversale d'enseignement de la lecture critique d'article (LCA) et autres séminaires de formation
- Des UE libres obligatoires

Les enseignements peuvent prendre différentes formes (présentiel : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), ateliers de questions/réponses, etc.), de e-learning ou de formations sur la plateforme de simulation.

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à une UE libre obligatoire. La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant aux disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants ainsi que les enregistrements des enseignements. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

Le coordinateur d'UE de pôle devra mettre à disposition des étudiants une « fiche pédagogique UE » précisant les objectifs de l'enseignement sur lesquels portera l'évaluation la première semaine de la rentrée.

Responsables d'année : Pr AMAR Laurence et Pr BOUAZIZ Jean-David

1- UE ORGANISEES EN POLES
Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)

UE Trimestrielle			
Pôle 1	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	Pr MARIJON / Pr GHOSN	8	
Cardiologie	Pr LOGEART / Pr PUYMIRAT	2	3
Pneumologie	Pr TAILLE / Pr ROCHE	2	3
Néphrologie Urologie	Pr MEJEAN / Pr JOLY	2	3
Maladies infectieuses	Pr LEBEAUX / Pr GHOSN	2	3
LCA pôle	N/A		1

Pôle 2	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	Pr ZAANAN / Pr BOISSEL	8	
Endocrinologie - Nutrition	Dr POTIER / Pr GROUSSIN / Pr LARGER	2	3
Hépto-Gastro- Entérologie	Pr BARRET / Pr MAGGIORI	2	3
Cancérologie	Pr BIBAULT / Dr DUMONT	2	3
Hématologie	Pr BOISSEL / Pr BOUSCARY	2	3
LCA pôle	N/A		1

Pôle 3	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	8	
Dermatologie	Pr HADJ RABIA / Pr GUEGAN / Dr de MASSON	2	3
Gériatrie	Pr RAYNAUD / Dr LILAMAND/ Pr HANON	2	3
Appareil locomoteur	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	2	3
Handicap	Pr SCHNITZLER / Pr NGUYEN	2	3
LCA pôle	N/A		1

Responsables enseignement de la LCA : Jérôme LAMBERT (DFASM1)

2- UE ANNUALISEE HORS POLES

Intitulé des UE	Responsable	Validation	ECTS
LCA transversale	Dr LAMBERT Jérôme	Examen 1H30 1 DP	4
Médecine Légale	Pr LUDES Bertrand	Examen terminal 30 min	1
Santé Numérique	Dr TSOPRA Rosie	Examen terminal 30 min	1
Déontologie	Pr DREYFUSS Didier	Examen terminal 30 min	1
Société/Humanités	Pr MAMZER Marie-France	Examen terminal 30 min	1
Imagerie/Radiologie	Pr REVEL / Pr OPENHEIM / Pr de KERVILLER/Pr de BAZELAIRE	Examen terminal 30 min	1

3- UE LIBRE OBLIGATOIRE

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de deux natures différentes :

1) Les enseignements complémentaires obligatoires (ECO) permettant un approfondissement des connaissances acquises

En cas d'évaluation en session 1 par contrôle continu, pour les étudiants non validés en session 1, les notes de contrôle continu des ECO ne sont pas conservées à la 2^{ème} session, et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.

2) Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale et permettre ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus. Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR porteur, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

L'UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 48 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.

Intitulé ECO	ECTS	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Trimestre
B.A BA du diagnostic biologique des agents infectieux	3	H. YERA	15h (5 x 2h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 12-16 QROC/QCM (80%) + présence (20%). Session 2 : si moins de 5 étudiants l'épreuve sera sous forme d'oral, si plus de 5 étudiants l'épreuve sera sous forme d'un écrit de 12-16 QROC QCM	1h Session 2 : 1h	30	T1
Conception Assistée par Ordinateur et Impression 3D	3	R. KHONSARI	20h (5 x 4 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral. Session 2 : identique.	2h	10	T1
Conduite à Tenir devant une Urgence vitale ou une Catastrophe (CATUC).	3	B.MEGARBANE	15h (15 x 1h TD) Eco commun au DFASM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit 1 DP + 20 QI. Session 2 : identique.	1h	30 (2 x 15 groupes)	T1+T2 (ECO répété)

Découverte de l'hypnose	3	S. BODENREIDER	16h (4 cours de 4h avec alternance pendant le cours de théorie et de pratique et analyse de film)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de mise en pratique (50%) + présence (50%).</p> <p>Session 2 : identique (mise en pratique avec séance d'hypnose sur site hospitalier) : il faut avoir assisté au minimum à 3 des cours. <i>S'il n'y a qu'un seul candidat au rattrapage il devra venir avec un volontaire qui veut bien se faire hypnotiser.</i></p> <p>Si le candidat n'a suivi qu'une seule séance il ne sera pas possible de valider l'ECO car la présence aux cours est prise en compte dans la notation finale. De plus sans les apports il est impossible de</p>	30 min	24	T2
Education thérapeutique du patient : bases communes et spécificités pédiatriques	3	F. BAJOLLE	15h (5 x 5h CM)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de 20 QCM et 1 QROC.</p> <p>Session 2 : identique</p>	1h	40	T2
Ethique Médicale, Malades et Relation avec les patients EM2R (valide 2 ECO)	3	M-F. MAMZER	30h 2h x 15, soit 2 ECO pour un total de 30h	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de mémoire et soutenance (80%) + présence (20%)</p> <p>Session 2 : modalités identiques à la session 1 si présentation d'absence justifiée.</p>	20 min	30	T2
Ethique de la recherche : réflexions sur l'intégrité scientifique	3	A. GOUEL	12h 6x2h d'ED	<p>Session 1 : Examen continu sur la présence et les présentations orales pendant l'enseignement. Les étudiants doivent être présents à 5 séances sur 6 pour valider l'enseignement. Ils ont des présentations orales à faire à tour de rôle pendant lesquelles ils sont notés par leurs pairs, ainsi que par l'enseignant et l'invité extérieur.</p> <p>La proportion de l'oral est donc de 100%.</p> <p>Session 2 : sous forme de la rédaction d'un mémoire</p>	-	25	T2
Etre Chirurgien	3	X. CATHELIN	20h (5 x 4h CM)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire/Rapport final (50%) + présence (50%).</p> <p>Session 2 : sous forme d'un oral portant sur les éléments présentés dans l'ECO</p>	- Session 2 : 10min	120	T2
Imagerie	3	O. PELLERIN	15h (5 x 3h CM) Eco commun au DFASM1	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 1 DP de 5 questions par module.</p> <p>Session 2 : identique.</p>	1h	75	T2

Initiation à la qualité et à la sécurité des soins	3	C.TELION	15h (5 x 3h ED)	Présence (25%) + Présentation orale (75%). Session 2 : un oral	10 min Session 2 : 10 min	20	T1
Intelligence artificielle pour l'aide à la décision clinique	3	R.TSOPRA	15h (5 x3h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de projet en mini-groupes (mémoire écrit et soutenance orale) (90%) + Présence en cours (10%). Session 2 : un oral de connaissance sur les éléments présentés sur l'année.	20 min Session 2 : 10 min	20	T1
Médecine sport	3	P. DECQ C.PARADINAS	20h (15 x 1h TD)	Session 1 : Partie théorique (50% de la note finale) : la présence au cours, contrôlée par émargement, comptera pour 20% de la note de la partie théorique, les 80% restant seront sur le contrôle final par QRM Partie pratique (50% de la note finale). Inscription obligatoire à une des 4 UE « médecine du sport » du service des sports, ce qui correspond à 20 séances sur toute l'année (les séances étant habituellement de deux heures en fin de journée), avec 3 absences autorisées si elles sont dûment justifiées (20 présences étant donc strictement requises) Session 2 : identique.	45 min	50	T1
Mort suspecte	3	B.LUDES	15h (5 x 3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QR. Session 2 : identique.	1h	50	T2
Pleine conscience et médecine	3	C.BRAMI	15h (6 x 2h30 (1h de pratique / 1 h de théorie / 30 min dialogues) cours sur zoom)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit QRs (50%) + présence (50%). Session 2 : identique.	1h	150	T2
Radio-pathologie	3	A.BEAUFRERE	15h (1 x 1h CM + 1x 2h CM) + (5 x 2h ED + 2x 1h ED)	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral : présentation en groupe d'un cas radio-pathologique (75%) et d'une présence (25%). Session 2 : identique.	20 min	30	T2

Santé Défense interuniversitaire	3	E.CHARTIER-KASTLER	40 h (8 x 4h CM + 8h TD + 8h de visite)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire et Oral de 10 minutes de présentation et 10 minutes de discussion (50%) - présence (50 %).</p> <p>Session 2 : si le mémoire n'a pas été rendu en session 1, l'étudiant est ajourné. Si l'étudiant à échoué à son oral de soutenance dans ce cas il passera un second oral</p>	20 min Session 2 : 20 min	20	T1 (à cheval sur les trimestres 1 et 2)
Système de santé	3	N.DE CASTRO	15h (5 x 3h de TD)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral (analyse d'un article (presse généraliste ou scientifique) présentée lors d'un oral suivi de discussion) (75%) + Présence et participation (25%).</p> <p>Session 2 : identique</p>	20 min	16	T2
The English speaking patient	3	B.CHOUSTERMAN	15 h (15 cours de 1h dans 5 sessions de 3h)	<p>Session 1 : 1 épreuve sous forme de 6 mini DP (80%) + présence (20%).</p> <p>Session 2 : 1 épreuve sous forme de 6 mini DP</p>	1h	120	T1 (à cheval sur les trimestres 1 et 2)

La liste des ECO est indicative. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction des effectifs.

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

Validation de la formation théorique

Présentation générale

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle de formation auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant. Les résultats de session 1 sont validés par un jury qui se réunit au décours de chaque période d'examen trimestriel. A l'issue des jurys de session 1, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des pôles en session 1 doivent repasser tout ou partie des UE des pôles concernés en session 2. A l'issue des épreuves de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats et définir l'admission globale à l'année de formation.

Présentation des examens de pôle

Chaque pôle regroupe 4 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. La validation du pôle repose sur deux épreuves distinctes, une épreuve d'UE de 3H30 comprenant 120 questions réparties dans 4 sous-épreuves correspondant aux 4 UE du pôle, et une épreuve de LCA de 1h30 de 15 questions. L'épreuve de LCA au sein de chaque pôle n'intervient pas dans la note de l'UE transversale de LCA. Les sujets traités dans cette sous-épreuve suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est évaluée sur 30 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP sont de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

La LCA transversale est évaluée par une épreuve de 1H30 comprenant 1 DP au trimestre 3. Les autres UE hors pôle (Médecine Légale - Santé Numérique - Déontologie - Société/Humanités - Imagerie/Radiologie) sont évaluées lors d'un examen dédié de 2H30 également au trimestre 3.

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

➤ **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par le responsable de pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le président de la commission de pédagogie ou son représentant et l'assesseur du doyen. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

L'examen de pôle conduit en session 1 à une note moyenne globale pour chacun des 3 pôles et une note pour chacune des UE composant les pôles. La note à la sous-épreuve de LCA est intégrée dans la note moyenne globale du pôle et participe à ce titre à sa validation en session 1. La note à la sous-épreuve de LCA n'est pas prise en compte dans la note de l'UE LCA transversale mais sera présentée au jury en cas de non-validation de l'UE de LCA transversale en session 1. La moyenne au pôle est calculée en appliquant un coefficient de 3 par UE, et 1 pour la sous-épreuve de LCA.

Le pôle est validé avant jury lorsque la moyenne générale au pôle est supérieure ou égale à 10/20 et qu'aucune UE n'est inférieure à 9/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant au pôle ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 10/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE L'ECO et les UE hors pôle sont validées automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

A l'issue des examens de session 2, le pôle est validé avant jury si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE du pôle qu'il a passé en session 2. Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS) et les déclarations individuelles de difficultés, portées par les étudiants à la connaissance du jury. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Les UE validées sont définitivement acquises en cas de redoublement (capitalisables).

Consultation des copies

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes brutes sans post-traitement, puis sa note après post-traitement éventuellement différente, en sachant que sa note/résultat pourra encore être différente après le jury). Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

Validation de la formation pratique

Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages en annexe du présent règlement.

*A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon général sur le comportement en stage et le savoir-être. **La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS organisés sur terrain de stage.** Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio ou le carnet de stage dédié. **La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.***

La présence des étudiants aux enseignements pratiques organisés sur les plateformes de simulation est obligatoire.

Validation de la 1ere partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC)

En accord avec la réforme du 2^e cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est répartie en 3 évaluations en fin de DFASM1 et DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

Validation de l'année de DFASM1

Les étudiants valident leur année de formation de DFASM1 s'ils ont validé l'ensemble des stages de formation pratique, et s'ils ont validé l'ECO et l'ensemble des UE de l'année (UE des pôles et UE hors pôle), soit en session 1, soit en session 2. En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) et uniquement les UE non validées antérieurement

Dispositifs particuliers

1. Redoublants

. Prise en compte des acquis en tant que primant

Pour les étudiants redoublant ayant été inscrits en 2021-2022 en DFASM1 les UE validées en tant que primant sont définitivement capitalisées. Si un étudiant n'a validé aucune UE d'un même pôle en tant que primant, il repassera l'examen de pôle dans le format habituel (comprenant l'épreuve d'UE et l'épreuve de LCA). Si un étudiant a validé en tant que primant une partie des UE d'un même pôle, il ne repassera que la partie de l'épreuve d'UE en lien avec les UE non validées, et il ne repassera pas l'épreuve de LCA correspondante.

. Dispositif des crédits

Les étudiants redoublant le DFASM1 ont la possibilité de suivre des UE du DFASM2 du programme 2022-2023 :

- dans la limite maximale de 3 UE intégrées dans les pôles et d'1 UE libre obligatoire du DFASM2
- dans la limite d'1 UE par pôle au maximum.

Les UE du DFASM2 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM2. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFASM1 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

Pour l'inscription au parcours optionnel de DFASM2 (ECO) au titre des crédits, l'inscription se fera après la campagne d'inscription du DFASM2, sur les places restantes disponibles après le choix des étudiants inscrits administrativement en DFASM2.

L'étudiant ayant une matière en crédits a l'opportunité de pouvoir valider cette matière à 3 reprises, 1 fois en DFASM1 lors de la session 2 et 2 fois à l'occasion des 2 sessions de DFASM2, quand il y sera inscrit administrativement. La possibilité offerte de valider une UE de DFASM2 lors de la session 2 de DFASM1 n'est possible que si l'étudiant a par ailleurs validé son année de redoublement en session 1.

2. Etudiants inscrits au programme IDEAL

Le programme IDEAL est un programme d'enseignement européen en infectiologie proposé aux étudiants de DFASM1, prenant la forme d'une semaine d'enseignement pratique à temps complet en anglais. Les étudiants pourront se porter candidats en fin d'année universitaire 2021-2022 (avec une sélection de 32 candidats maximum effectuée par le comité de pilotage français du programme, sur des critères de niveau de maîtrise de langue anglais et de motivation. Les candidats retenus seront informés de la décision début Octobre. Elle ne modifiera pas le parcours de stage et de pôle.

L'évaluation s'effectue sous forme d'une épreuve de questions isolées à contexte riche. Deux sessions d'examens sont organisées. Pour les participants au programme, la validation de l'UE infectiologie du pôle 1 sera obtenue par la validation du programme IDEAL.

3. *Etudiants en double cursus*

2 cas de figures :

- Si l'étudiant souhaite interrompre temporairement son cursus d'études médicales pour se consacrer à une autre formation (Master ou autre), il doit alors s'inscrire obligatoirement en Césure. Il ne lui sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si l'étudiant ne souhaite pas interrompre son cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), il doit alors obligatoirement s'inscrire administrativement dans son année de formation en médecine en plus de sa formation supplémentaire. Il peut alors suivre et valider les enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Toutefois, si l'étudiant ne valide qu'une partie des enseignements, il sera considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2nd cycle.

Règlement des études et des examens

approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 20 Juin 2022

porté à la connaissance de la Commission formation le 15 septembre 2022

Le Doyen de l'UFR de médecine

**Par délégation de la Présidente d'Université Paris Cité
Le Doyen de la faculté de Santé**

Philippe RUSZNIEWSKI

Xavier Jeunemaître